

USAM ECHIQUIER BRESTOIS

Tournois de parties rapides

Dimanche 12 juin 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

L'USAM-Echiquier Brestois organise 2 compétitions : une accessible à toutes catégories, homologuée FFE 55694 nommée « Jacques DELACHAUX », et une réservée aux catégories Minimes (incluse) et inférieures, homologuée BRE 56004

Le tournoi se déroule à la Maison Pour Tous St Pierre 25 rue Victor Eusen 29200 BREST.

Les joueurs doivent être titulaires d'une licence (A ou B) de la Fédération Française des Échecs, à jour pour la saison en cours. À défaut, une licence peut être souscrite sur place auprès de l'organisateur qui se charge de la régularisation. Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, les règles du jeu (voir le livre de l'arbitre), ainsi que la charte du joueur d'Échecs.

Article 2

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (88ème congrès de Goynuk (Antalya, Turquie), entrées en vigueur le 1er janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)). Sont appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui ont fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6). L'Article A.3 ne s'applique pas. L'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3

La cadence adoptée pour les deux compétitions est 2 x 15 mn avec ajout de 5 secondes par coup. Les appariements se font au système suisse intégral, à l'aide du logiciel PAPI fourni par la FFE.

La partie est perdue au 2ème coup illégal exécuté par un joueur. L'arbitre présent devant un échiquier peut pénaliser les irrégularités qu'il constate, de même qu'il annonce la fin de temps d'un joueur

Article 4

L'inscription au tournoi doit se faire, de préférence, au plus tard la veille du tournoi. Le pointage se fait jusqu'à 9h30 le jour de la compétition. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription tardive, si elle perturbe le tournoi. L'appariement à la deuxième ronde reste toutefois possible. Les rondes sont programmées à 10h00 – 11h00 – 12h00 - 13h30– 14h30 – 15h30 et 16h30. La remise des prix est prévue vers 17h30.

Article 5

L'inscription est de : adultes 14€, jeunes : 7€. Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont à la place. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- _ Prix du classement général,
- _ Prix par tranches ELO,
- _ Prix spéciaux.

La liste des prix est affichée au plus tard avant la ronde 4. Les prix sont attribués à la place et ne sont pas cumulables. Pour les prix par tranches de classement, un joueur ayant un classement provisoire, est classé dans la tranche correspondant à la performance acquise pendant le tournoi.

Article 6

Le classement final se fait au nombre de points de parties, avec un départage dans l'ordre buchholz tronqué, performance puis nombre de parties gagnées

Article 7

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de plus de 15min est forfait. Tout joueur déclarant son absence à une ronde (avant la publication des appariements de la ronde suivante) ne sera pas apparié. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8

Les résultats sont communiqués à l'arbitre après chaque partie par les joueurs. Toute erreur de transmission sera enregistrée en l'état et ne saurait être modifiée si l'appariement de la partie suivante est entériné soit 5 minutes avant l'heure programmée pour la ronde. En l'absence de résultat, les deux joueurs sont déclarés perdants à la ronde correspondante.

Article 9

Les appareils de communication ou tout système susceptible d'apporter une aide sont interdits en salle de jeu, de même qu'évoquer avec quiconque la position ou le déroulement de sa propre partie ne sera pas toléré.

Article 10

L'arbitre Principal est Noël RANNOU (AFO1 – licence A08961), supervisé par Pierre LECUYER arbitre international (AF Elite1_licence G03782), pouvant intervenir comme assistant. Le rapport technique du tournoi est adressé à la FFE, et les résultats individuels sont pris en compte pour le calcul du classement rapide Fide de juillet 2022 ou national de septembre 2022.

Article 11

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et affiché en annexe dans la salle de tournoi.